

56°/ 3 - Participation de la Commune aux frais de réfection du CHEMIN DUFOUR
à BELLEPIERRE. *Voire*

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit d'un chemin qui dessert 12 propriétés dont celle de M. AFPEJEE Abdul Hack ,Conseiller Municipal.

Les riverains m'ont écrit une lettre en date du 7 Février dernier pour demander que la Commune participe aux frais de réfection dudit Chemin. La dépense serait de l'ordre de 500.000. frs.CFA.

Cette requête rappelle celle qui nous fût faite pour le Chemin HAUTOIS, et si vous l'acceptiez ce ne pourrait être qu'aux mêmes conditions.

Toutefois, j'attire votre attention sur la situation financière de la ville qui ne paraît pas tolérer l'inscription, cette année, de cette nouvelle dépense.

Je vous demande, Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

LE MAIRE : M. AFPEJEE revient une fois de plus sur la question du Chemin DUFOUR.

Si je suis d'accord avec M. AFPEJEE pour que le Conseil Municipal lui consente un appoint de 500.000. francs, ce ne pourrait être que sous la double condition :

- 1°) que les riverains s'engagent à entretenir ledit chemin;
- 2°) que cette somme de 500.000. francs soit inscrite sur le budget de 1964 (à moins que nous ne puissions l'inscrire au budget complémentaire de 1963).

Cette affaire, à mon avis, ne pourra être revue que l'année prochaine.

Le dossier est adopté à l'unanimité sous réserve des conditions posées par le Maire.